

Les politiques territoriales de verdissement des métropoles françaises. Méthode comparative et critique des politiques de «Trame verte et bleue» sur les berges des fleuves de la métropole lilloise et lyonnaise

LAURÈNE WIESZTORT¹ ✉

Received: 08-11-2014 | Accepted: 15-11-2015

Résumé

Les villes sont aujourd'hui le principal biotope de l'Homme, elles consomment des espaces de plus en plus importants, sont très artificielles et laissent peu de place à la nature. Dans un souci environnemental et en raison du manque ressenti et exprimé par les citoyens, les acteurs territoriaux mettent en place de nouvelles politiques, stratégies pour réinsérer de la nature au cœur des villes. L'intérêt est double: environnemental (réchauffement climatique, lutte contre la pollution) et sociétal (ville trop minérale, demande forte d'espaces de nature récréatifs). Comment concilier ces enjeux, la pression des acteurs et de la population? Dans cette étude, ce sont deux politiques territoriales de grandes métropoles françaises que nous allons étudier, tenter de comprendre, décortiquer et critiquer: la métropole de Lille et de Lyon.

Ces deux métropoles ont mis en place une politique de trame verte et bleue (au sens du Grenelle de l'environnement) et nous verrons qu'elles peuvent prendre des formes très diversifiées (parcs urbains, espaces de loisirs et de détente, corridors écologiques). Notre étude de cas met en évidence des résultats nuancés. Pour la métropole lilloise, les objectifs sont atteints mais les opérations de verdissement ont été réalisées en périphérie. Pour la métropole lyonnaise, la trame verte et bleue est bien au cœur du tissu urbain dense mais le volet environnemental a été effacé, au profit de la demande sociale d'espaces récréatifs.

Mots clés: villes, densité urbaine, nature en ville, politique et stratégie territoriale, Trame verte et bleue, demande sociale.

Resumen

Las políticas territoriales para verdear las metrópolis francesas. Método comparativo y crítico de la política de « Trama verde y azul » sobre las orillas de los ríos de la metrópoli de Lille et y de Lyon

Las ciudades son actualmente el principal biotopo del Hombre, consumen espacios cada vez más importantes, son muy artificiales y dejan poco espacio para la naturaleza. Por una preocupación ambiental y la necesidad experimentada por los ciudadanos, los actores territoriales implementan nuevas políticas, estrategias para reintegrar a la naturaleza en las ciudades. El interés es doble:

1. Géographe, spécialiste de la nature en ville. Université d'Artois. laurene.w@hotmail.fr

ambiental (calentamiento global, la lucha contra la contaminación) y social (ciudades minerales, la fuerte demanda de espacios de ocio). ¿Cómo conciliar estas puestas, la presión de los actores y de la población? En este estudio, vamos a estudiar dos políticas territoriales de grandes metrópolis francesas, vamos a analizar y criticar: las metrópolis de Lille y Lyon. Estas dos metrópolis han desarrollado políticas de trama verde y azul (en el sentido del Grenelle del Medio Ambiente) y vamos a poner de realce las realizaciones concretas en el terreno muy diversas de estas políticas (parques urbanos, espacios de ocio y de descanso, corredores ecológicos). Nuestro estudio de caso pone en evidencia los resultados matizados. Para la metrópoli de Lille, los objetivos padecen pero las operaciones han sido realizadas en periferia. Para la metrópoli de Lyon, la trama verde y azul es bien en el centro denso de la ciudad pero el aspecto medioambiental ha sido borrado, en provecho de la demanda social de espacios recreativos.

Palabras claves: ciudades, densidad urbana, naturaleza en la ciudad, la política y la estrategia territorial, Trama verde y azul, demanda social.

Abstract

The territorial greening policies of French metropolises. Comparative method and criticisms of the «green and blue Corridor» on the banks of the river banks of the Lille and Lyon metropolises

Cities are now the main Biotope of Man, they consume spaces increasingly important, are very artificial and leave little space for nature. In an environmental concern and due to the lack felt and expressed by citizens, territorial actors implement new policies, strategies to reintegrate nature in the heart of cities. The interest is twofold: environmental (global warming, the fight against pollution) and societal (city too mineral, strong demand for recreational space kind). How to reconcile these stakes, the pressure of the actors and the population? In this study, two local policies major French Metropolis that we will study, try to understand, dissect and criticize: the Metropolis of Lille and Lyon.

Both cities have implemented a policy of green and blue corridor (in the sense of the Grenelle Environment) and we will see that they can take very diverse forms (Urban parks, spaces of leisure activities and relaxation, ecological corridors). Our case study highlights differentiating results. For the Lille metropolis, the goals are reached but operations were realized in periphery. For the Lyon metropolis, the green and blue weft is good in city center but the environmental was erased, for the benefit of the social request of entertaining spaces

Keywords: Metropolises, urban density, nature in the city, policy and territorial strategy, green and blue corridor, social demand.

1. Introduction

Les villes sont aujourd'hui le principal biotope de l'Homme dans le Monde. Elles consomment de plus en plus les terres agricoles et repoussent aussi les espaces naturels au-delà des périphéries éloignées (Gómez Mendoza J., 2003). Les aires métropolitaines sont aujourd'hui de plus en plus fragmentées en raison de centralités secondaires qui se multiplient en périphérie, ce qui remet en cause les modèles de répartition des citadins et des activités par rapport à un centre unique, mais aussi qui engendre des recompositions dans la morphologie urbaine. On parle alors de l'étalement urbain et de densité urbaine de plus en plus forte et ce sont les milieux naturels qui en sont les premières victimes. La métropole lyonnaise est l'une des métropoles affectée par ce phénomène.

Les citadins ont le sentiment d'être opprimés et expriment un manque important d'espaces de nature. Des processus historiques tels que l'urbanisation de masse ou l'industrialisation reposant sur l'exploitation des ressources du sous-sol, ont pris le pas sur de nombreux espaces de nature qui ont été détruits ou gommés ou encore exploités à des fins économiques. Processus que nous retrouvons plus récemment avec les zones d'activités tertiaires (loisirs, commerces...) Le Nord-Pas-de-Calais et la métropole lilloise est l'une des régions de France les plus concernées, avec un taux d'artificialisation du sol très élevé (entre infrastructures de communication, étalement urbain, métropolisation et friches industrielles), un territoire morcelé et bouleversé par deux conflits mondiaux et une période d'exploitation minière intense. Ainsi, aujourd'hui, près des trois quart des habitants de la région estiment qu'il n'y a pas assez de nature au cœur de leur ville (Wieszort, 2011). Dans le cadre de la métropolisation, ce sentiment est accentué en raison d'un étalement qui est de plus en plus marqué et qui semble repousser les «campagnes» plus loin encore de nos citadins.

Dans un contexte actuel de prise de conscience des problèmes environnementaux tels que le réchauffement climatique ou la baisse de la biodiversité, les acteurs locaux tentent d'agir à leur échelle. Un des nombreux enjeux territoriaux est de réinsérer de la nature au cœur des villes et des métropoles. Comment pouvons-nous remédier au manque de nature en milieu urbain?

Dés les années 1950, des réponses innovantes étaient apportées à cette problématique. Les premières ceintures vertes se forment alors autour des villes pour contrôler l'expansion urbaine telles qu'à Londres ou Ottawa, elles semblent répondre parfaitement à cette problématique et rendent en plus de cela de nombreux services à la ville. Cependant, elles sont rapidement grappillées par l'étalement urbain. La métropolisation a accéléré cette progression. Les concepts de Trame verte et bleue prennent ici tout leur sens, mais il est difficile de passer du conceptuel à l'opérationnel. Le défi des villes est aujourd'hui de gérer au mieux ce phénomène de croissance urbaine, tout en réussissant à préserver des espaces naturels. Cela passe par la mise en place de politiques de corridors renforçant les ceintures vertes préexistantes.

Les zones métropolitaines sont d'excellents observatoires, étant au cœur des préoccupations et étant extrêmement soumises à la pression urbaine. Pour comprendre l'intérêt de ces nouvelles stratégies spatiales de réinsertion de nature en ville, nous découvrirons de manière précise, sous la forme d'une méthode comparative et critique, le cas de la métropole lyonnaise et de la métropole lilloise.

La méthodologie de ce travail de recherche a pour base des enquêtes de terrain: deux que j'ai menée sur le territoire régional du Nord-Pas-de-Calais en 2011 et 2014, puis celle de Lise Bourdeau-Lepage (Université de Lyon III) réalisée à Lyon en 2013 (que nous exploitons ensemble).

Méthodologie des enquêtes

Enquêtes dans la région Nord Pas-de-Calais, par Laurène Wiesztort:

-En 2011: lieu = Bassin minier du Nord Pas-de-calais (6 communes, porte à porte)

Echantillon= 150 hts/ communes, 10 élus/ communes

Caractéristiques des interrogés: toutes classes sociales, tout âge

-En 2014: lieu = Lille intramuros (dans la rue)

Echantillon= 300 hts

Caractéristiques des interrogés: toutes classes sociales, tout âge

Enquête à Lyon, par Lise Bourdeau Lepage:

-En 2013: lieu: Lyon (dans la rue)

Echantillon= 150 hts

Caractéristiques des interrogés: toutes classes sociales, tout âge

J'utiliserai également les résultats des travaux de recherche de l'IPSOS (Institut de sondage français) menés en 2008 et 2013, sur les pratiques des citoyens dans les espaces verts français et européens.

2. Contextes des politiques territoriales de verdissement des Métropoles de Lille et de Lyon

2.1. Qu'est-ce que la nature urbaine dans les métropoles aujourd'hui?

La Nature correspond au développement spontané d'êtres vivants suivant un type déterminé. La nature a été durant des siècles associée aux espaces hostiles sans intervention des Hommes, on parle alors de wilderness ou comme l'écologie classique la définissait de climax (Clement, 2001). Chris Younés (1999), dans son ouvrage *«Ville contre-nature»*, conçoit l'Homme comme un perturbateur qui détruit. L'exemple même de la création de réserves naturelles reflète l'idée que l'homme est un destructeur puisque que nous souhaitons y exclure le perturbateur: l'Homme.

En Europe, où les espaces sont entièrement anthropisés, l'idée de nature et de naturel se confond en partie avec celle de campagne et admet l'empreinte de l'homme pour autant que celle-ci se borne à un jardinage des paysages. Le concept de nature est donc en constante évolution suivant les idéologies, l'évolution des perceptions des sociétés. Selon la définition, la Nature est sans artifice, or le terme est utilisé par les occidentaux pour qualifier des espaces verts, des accotements fleuris en ville.

Ainsi, la nature est un construit social. Au besoin, nous allons recréer, produire artificiellement des milieux ou des sites, appréciés du public (cela amène à transformer des réserves et des parcs en équipements pédagogiques ou réintroduire des espèces animales dans un espace protégé alors que ces mêmes animaux en avaient été éliminés). La «nature en ville» est en réalité une représentation du «besoin de nature», plus ou moins ressenti: espaces libres, espaces de respiration non construits, de préférence non imperméabilisés où l'homme peut encore avoir un contact avec une nature plus ou moins artificialisée. Certains auteurs utilisent la notion de «nature urbaine» qui correspond davantage à des espaces aménagés tels que les espaces verts, les dépendances routières, les plantations, les jardins, les berges de voies d'eau (Vélez Restrepo L. A., 2007). C'est également les espaces cultivés: espaces agricoles, parcelles maraîchères, jardins collectifs, des boisements. « La ville a sa propre nature» (Álvarez Mora A., 2009, pp. 119).

La nature aujourd'hui est devenue hybride. C'est une nature modelée, créée de toute pièce. Les enquêtes réalisées auprès des habitants de communes du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais (Wieszort, 2011) ont montré que les citoyens associent la nature à certains éléments en ville, juste parce qu'ils sont verts et/ou vivants. Ainsi, une pelouse, un arbre, un parterre de fleurs sont pour eux de la nature. Or, il est évident que tous ces éléments ne sont que le résultat d'une réflexion (volonté d'embellir, de mettre en valeur un monument) puis d'une action humaine.

Dans les grandes villes, les jardins privés représentent la part la plus importante d'espaces de nature urbaine. Des espaces accessibles uniquement par les propriétaires. Il existe donc une inégalité d'accès à la nature urbaine. La pression foncière est forte et l'immobilier en ville coûte cher notamment lorsqu'il compte un jardin privé. L'existence d'un parc dans un quartier influence également la valeur du foncier. Les quartiers qui possèdent les plus beaux et les plus grands parcs verront la valeur de l'immobilier augmenter, notamment pour les logements qui ont une vue sur celui-ci. La proximité avec un parc devient un privilège. Il ne faut pas généraliser cela à toutes les villes puisque depuis quelques années, beaucoup de programmes de renaturation ont vu le jour notamment en France, dans des Zones Urbaines Sensibles comme les Courtilières à Pantin dans la région parisienne ou encore le Mont Liebaut à Béthune qui font l'objet de politiques de renouvellement urbain.

Les espaces les plus fréquentés (au quotidien) sont les petits squares et parcs en ville. Les habitants s'y promènent, y pratiquent le jogging le matin ou le soir en rentrant du travail. La proximité est déterminante pour que ce soit une pratique quotidienne. Aujourd'hui, Lille intra-muros propose très peu d'espaces de nature praticables (Carte 01) et ceux-ci se situent sur le pourtour (le parc de la Citadelle, le jardin Vauban). Le rapport entre la surface d'espaces verts praticables et le nombre d'habitants est très faible.

Carte 01: Les espaces verts praticables de Lille



Source: L. Wieszort, d'après les informations de la Communauté d'agglomération de Lille, 2013.

Notons que sur dix parcs, six font moins d'un hectare et un seul plus de cinq hectares (le parc de la Citadelle et le bois de Boulogne: 70 ha). Au-delà du périphérique les espaces de nature urbaine ne sont pas beaucoup plus nombreux (le jardin botanique, le parc des Dondaines). Le constat est le

même à l'échelle de la métropole avec quelques grands parcs (Parc du Héron à Villeneuve d'Ascq, le parc de la Deûle, Le prés du Hem à Armentières, le parc de l'Yser à Tourcoing).

En ce qui concerne la communauté urbaine de Lyon, celle-ci est dotée de peu d'espaces verts comparée aux 130m² dont dispose chaque français en moyenne (Millénaire, 2007). Pour autant la métropole offre quelques parcs très appréciés des métropolitains: la parc de la Tête d'Or qui a une grande renommée, le parc Gerland, le parc des Hauteurs, puis en périphérie de Lyon, au sein de communauté d'agglomération trois parcs naturels: au Nord le grand parc Miribel-Jonage (classé en Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique [ZNIEFF]), véritable réserve naturelle, rattachée au parc de la Feyssine (situé à Villeurbanne). Au sud à la limite de la métropole se trouve également le Parc naturel régional du Pilat.

Aborder la notion de quantité suscite les questions suivantes: combien faut-il d'espaces verts pour une ville? Et quelle grandeur faut-il leur donner pour qu'ils soient fonctionnels? Schématiquement, il suffit de relever le chiffre de population par groupe d'âge et de lui affecter la catégorie d'espace vert qui correspond aux besoins évalués par la grille des normes (Bekkouche, 1997). Ainsi, les différents documents d'urbanisme en France ont des indices obligatoires pour la présence d'espaces verts en ville, des ratios au vu du nombre d'habitant. La circulaire du 8 février 1973 relative à la politique d'espaces verts avance l'objectif de 25m² par habitants d'espaces verts de fin de semaine (ce sont les grands espaces verts qui captent grosso-modo 60% de la population résidentielle de proximité) et 10m² par habitants d'espaces verts intra-muros. Selon l'étude de l'Unep sur les villes les plus vertes de France au Palmarès 2014, 31 m² est la superficie moyenne d'espaces verts par habitants dans les cinquante plus grandes villes françaises (=540 ha de surface moyenne). L'OMS recommande 10m² d'espace verts par habitant. Si l'on ne remet pas en cause cette valeur guide, la superficie minimale d'un parc devrait être au moins égale à 16 000 m². C'est encore aujourd'hui un ratio confortable. Pourtant, il n'est pas toujours atteint dans un certain nombre de grandes villes. Nous avons vu l'exemple de Lille. A Paris, il y a 2,3 m² d'espaces verts ouverts au public par habitant (Boutefeu, 2005) également, et dans pour notre exemple lyonnais, alors que la superficie légale d'espace vert devrait être de 1750 hectares, elle est en réalité de 2688 hectares. L'offre du Grand Lyon est donc proportionnée en termes de surface par rapport à la demande de proximité. Toutefois, en tenant compte de la répartition géographique, 95% des parcs sont localisés le long de la rive gauche du Rhône et ne sont pas intramuros (les grands parcs naturels). Des espaces de nature qui ne sont fréquentés que par des populations qui ont les moyens de se déplacer (véhicules motorisés), essentiellement le week-end car ils ne sont pas assez proches pour une fréquentation quotidienne. Pour Lyon intramuros, nous sommes à 2,2hectares, donc très loin des 540 pour les 50 plus grandes villes françaises selon l'Unep en 2014.

2.2. Origines des politiques de verdissement dans le contexte lillois et lyonnais

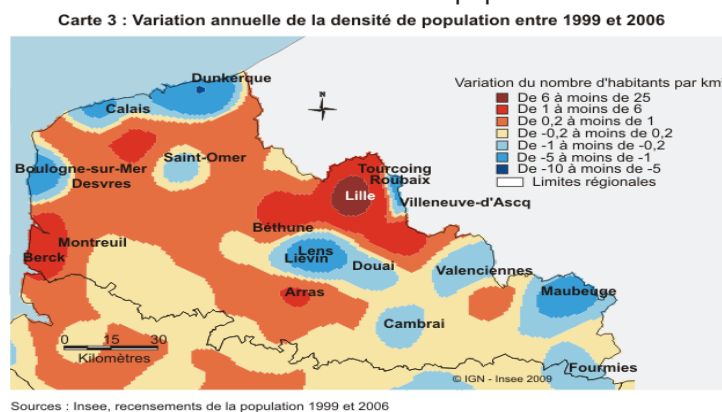
2.2.1. La métropole lilloise au cœur d'un territoire dépourvue d'espaces de «nature»?

Une forte métropolisation

Selon l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), la densité du Nord Pas-de-Calais est élevée: 326 habitants par km² et la part de la population vivant en milieu urbain et périurbain est forte (95 %). La plupart des grands pôles régionaux (à l'exception de Lille) connaissent un exode des centres villes et un étalement important. La métropole Lilloise a une forte influence sur le reste du territoire (Carte 02) tel que l'ancien bassin minier (avec une densité

moyenne entre 200 et 800 habitants par km² et quelques zones entre 800 et 2000 habitants par km²). Comme nous le montre la carte 02, la métropole lilloise a une variation de sa densité de population supérieure à toutes les autres villes, celle-ci a augmenté de 6 à 25 habitants au km² entre 1999 et 2006. Son étalement urbain affecte également les villes situées dans son rayonnement (et ce jusque Béthune à l'ouest et au-delà de la frontière à l'est) avec des hausses de population (entre 1 à 6 habitants supplémentaires par km²). Le cœur du bassin minier (Lens, Douai ou encore Valenciennes) perd quand à lui de sa population au profit de la métropole.

Carte 02: Variation annuelle de la densité de population entre 1999 et 2006.



Source: INSEE, recensements de la population 1999 et 2006.

Dans ce cadre, le projet de « ville renouvelée » de la métropole lilloise vise à redensifier et réhabiliter les centres villes. Ces efforts de renouvellement urbain ont permis une forte augmentation de la densité de population à Lille et en proche banlieue. Cependant cela va de paire avec un étalement urbain encore accru.

De lourds héritages

La région a été très marquée par son histoire qui a laissé d'importantes séquelles de divers ordres: les guerres (nombreuses galeries souterraines, présence d'explosifs) et un vaste bassin houiller qui s'étend sur plus de cent kilomètres d'Ouest en Est comprenant 251 communes. En 1850, ce territoire exploité appartenait à des sociétés concessionnaires, ce qui, comme le souligne Pierre Bruyelle (1980), donna au territoire cet aspect territorial et institutionnel émiétté. Au XIX^{ème} siècle, l'industrie houillère va connaître un prodigieux essor jusqu'à atteindre des chiffres de production remarquables en 1930: 35 millions de tonnes de charbon. Ce fut l'un des moteurs fondamentaux de l'économie française. Grâce à de tels rendements, les compagnies se développaient de manière fulgurante et le paysage rural va être bouleversé. Cette exploitation a engendré de nombreuses séquelles physiques (désorganisation des aquifères, écoulements de surface, pollutions) et laissa peu de place aux espaces naturels.

La promotion de l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing au rang de métropole d'équilibre dans les années 1960, ne pouvait être tangible qu'au prix de lourdes transformations de son territoire, de son paysage et de son cadre de vie. Les enjeux en termes d'image de marque et d'attractivité sont forts. En 1970, ces objectifs sont considérés comme audacieux. Le schéma directeur lillois souhaite doter son agglomération d'une « armature verte » (Carte 03).

Celle-ci s'appuie sur les richesses du territoire (espaces verts privés et espaces boisés pouvant être ouverts au public). Le projet propose également l'aménagement de deux grands parcs périurbains

intégrés au schéma régional d'aménagement de l'OREAM-Nord (Organisme régional d'étude et d'aménagement d'aire métropolitaine): le parc de la Deûle et le parc de la Marque. Leurs fonctions sont bien définies, ces deux parcs devaient offrir les équipements d'échelle métropolitaine qui faisaient défaut. La fermeture de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération métropolitaine de Lille dans les années 1970 va mettre un terme aux réflexions globales sur la métropole et au suivi des intentions qualitatives exprimées dans le Schéma directeur d'aménagement urbain (SDAU). Ce n'est qu'en 1990, avec Pierre Mauroy, qu'une pensée prospective à l'échelle métropolitaine va refaire surface.

Carte 03: Carte de l'armature verte de la métropole lilloise



Source: Agence d'urbanisme de la métropole du Nord, SDAU, 1971.

2.2.2. La métropole lyonnaise: une emprise foncière forte et un étalement urbain spectaculaire
L'essor économique qui a suivi la révolution industrielle et la période d'exode rural et régional a été le moteur du développement de la ville de Lyon aux XIXe et XXe siècles. L'agglomération va rapidement se densifier puis dans les années 1970 va débuter un phénomène d'étalement au niveau des espaces périphériques de plus en plus éloignés, comme c'est le cas pour de nombreuses métropoles françaises. L'augmentation de la population constitue un premier indicateur du développement urbain. De ce point de vue, Lyon a toujours été dans l'histoire considérée comme une grande ville. Selon l'INSEE en 1954, plus de la moitié de la population vit aux portes de Lyon et en 1990: 68%. Les années 1950 et 1960 ont été marquées par une forte croissance de l'agglomération et le cap du million d'habitants est atteint au début des années 1960, notamment en raison de la politique des métropoles d'équilibre (1964) initiée par la DATAR (Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale) qui a mis en place des mesures incitatives pour les entreprises afin de permettre le développement de métropoles telles que Lille

ou Lyon. Lyon est la métropole qui a bénéficié le plus d'aides et d'équipements. Il devient alors important voire primordiale de repenser le territoire en termes d'organisation spatiale. L'agglomération dense correspond approximativement au territoire de la communauté urbaine de Lyon qui s'étend sur près de 484 km².

En 2009, par sa population, Lyon constituait la troisième commune de France (479 803 habitants), elle est la ville-centre de la deuxième aire urbaine (2 118 132 habitants) française en 2008. Tout comme de nombreuses autres métropoles du Monde, la ville de Lyon exerce une attraction d'importance nationale et européenne. Aujourd'hui, la communauté urbaine du Grand Lyon est la plus peuplée de France. La hausse démographique la plus spectaculaire a réellement commencé dans les années 1990, en raison de la rénovation de plusieurs quartiers (Gerland, Part-Dieu, Saint-Rambert), qui ont permis de loger près de 60 000 habitants. Rappelons que cette augmentation doit être mise en contexte avec l'augmentation de la population de toutes les villes européennes durant cette période. Cette densification de la ville centre de l'agglomération n'empêche pas la périurbanisation de se poursuivre (Bonneville, 1997).

Même si l'essor démographique de la région concerne la quasi-totalité du territoire rhônalpin, selon l'INSEE dans la Région lyonnaise, un double mouvement se dessine, le regain du centre s'amplifie (plus de cinq habitants au km² par an entre 1999 et 2006), et, en périphérie, la croissance démographique augmente avec l'éloignement de Lyon.

Le phénomène risque de se poursuivre dans l'avenir voire même s'accélérer puisque dans les années 2000 Lyon s'est lancé dans des projets de construction, comme celui de Lyon Confluence. Il est question ici de la création d'un quartier, dans le prolongement de l'hypercentre, au sud de la presqu'île, à la confluence du Rhône et de la Saône. Ce nouveau quartier compte aujourd'hui un peu plus de 7000 habitants mais à terme il en accueillera près de 20 000. Ainsi, les acteurs locaux vont s'intéresser aux berges du Rhône et de la Saône pour répondre à cette demande des citoyens, de plus en plus nombreux, de nature au cœur de Lyon.

2.3. Un manque de nature en ville ressenti et exprimé par les habitants des deux métropoles qui conduit à de nouvelles réflexions d'aménagement territorial

Depuis quelques décennies, la densité au sol ne cesse de s'accroître dans les villes et de nombreux espaces ouverts sont progressivement affectés à la construction, sous la pression immobilière ou pour la réalisation d'équipements publics. Ainsi, les espaces de nature ouverts y sont de plus en plus rares. La ville est souvent qualifiée d'espace froid à cause de cela, mais ceci n'est qu'une image, une représentation que nous nous donnons de la ville.

Au sein de ces deux métropoles, nous savons que les citoyens ressentent un manque de nature en ville. La nature urbaine est ce qui participe le plus à l'amélioration de leur cadre de vie via le fleurissement mais également la présence d'arbres (arbres symbolique, d'alignement). Pour les citoyens, il est devenu vital de posséder ou avoir accès à un espace de nature (jardin privé ou public) que l'on peut pratiquer, dans lequel on peut mettre en place un certain nombre d'activités. Seul le square (bien souvent trop minéral) et le parc urbain et/ou le jardin privé peuvent satisfaire ce besoin. Selon l'enquête Ipsos menée en 2013, le jardin est l'une des deux pièces de la maison ayant le plus de valeur aux yeux des Français, des Espagnols et des Allemands. Son rôle est très important.

La place de la nature en ville fait, depuis quelques années, l'objet de nombreuses attentions de la part des citoyens. En témoignent, l'intérêt renouvelé pour les jardins ouvriers ou la création sur des délaissés urbains de jardins partagés. Les exemples ne manquent pas au cœur des agglomérations européennes (Basset F. 2008). Citons les Armengärten en Allemagne, les 39 400 jardins familiaux en Autriche, les centaines de jardins ouvriers de Tanto en Suède, les collectifs potagers urbains à Gènes ou encore les parcelles illégales cultivées et les potagers municipaux de la banlieue de Barcelone. A cela, s'ajoutent les opérations spontanées de fleurissement des trottoirs ou de re-pollinisation lancées au cœur de Paris sur les toits de l'Opéra ou avec des ruchers pédagogiques au jardin du Luxembourg. En Europe, cela est aussi assez récurrent, sur les toitures d'entreprises ou d'institutions à Bruxelles, à Bâle avec 100 apiculteurs en charge de 800 colonies d'abeilles, etc. Il y a également un plébiscite des villes vertes et des espaces verts qui motivent les choix de localisation résidentielle. 75% des Français en 2008, déclarent prendre en compte les espaces verts dans leur choix résidentiel (Ipsos-Unep 2008). Cet intérêt pour la nature en ville a pris de l'importance également avec le Grenelle de l'environnement et le plan « Restaurer et valoriser la nature en ville ».

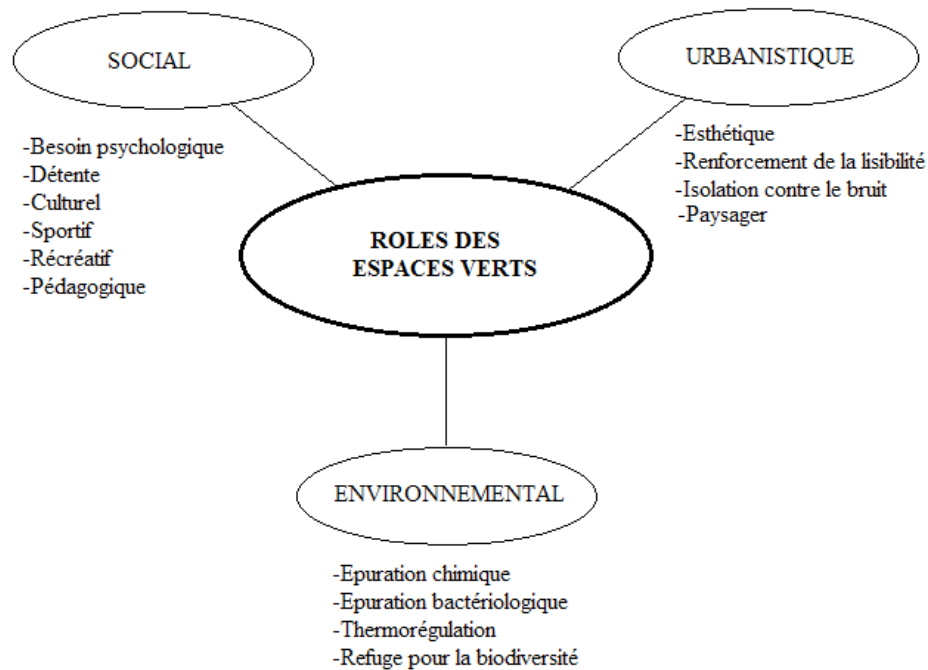
L'Homme-urbain aspire aujourd'hui à renouer avec des éléments naturels et cherche à disposer des agréments de la ville tout en satisfaisant son désir de nature et de calme. Il ne recherche pas seulement son bien-être matériel et immatériel, mais fait de la satisfaction de son désir de nature et de la préservation de son environnement un élément de son bien-être (Bourdeau-Lepage, 2013). Les trois quart des français se rendent dans un parc ou square de leur commune plus ou moins quotidiennement (Ipsos-Unep, 2008). 17% y vont tous les jours, 27% plus d'une fois par semaine et la moitié des personnes qui ne possèdent pas de jardins fréquentent de façon plus systématique les parcs et squares (au moins une fois par semaine). 95% des personnes interrogées à Lyon au printemps 2012, considèrent que les moments qu'ils passent dans des parcs ou jardins publics sont importants et/ou indispensables pour leur bien-être et même un besoin vital pour 55,7% des interrogés (au même titre que l'alimentation). L'enquête IPSOS de 2013, montre à travers la question « Pour vous, le contact quotidien avec le végétal est-il: très important, important, peu important ou pas du tout important? », que la majorité des Européens opte pour les deux premières réponses. En France, la tendance à profiter de son jardin au moindre rayon de soleil est particulièrement marquée chez les jeunes (90% pour les moins de 45 ans). Enfin, l'eau est également perçue comme un facteur de bien-être pour 91% des interrogés à Lyon.

La nature est une source vitale de santé mentale et corporelle, elle est « thérapeutique » selon Christophe André (2012) mais aussi Nicolas Guéguen (2012). Les urbains seraient-ils conscients des bienfaits de la nature sur eux? Il semble que oui, pour plus de 90% des individus interrogés à Lyon, les moments passés dans les parcs sont importants ou même indispensables.

Il est important de faire ressortir une donnée de ces enquêtes: l'enquête menée en 2012 à Lyon révèle que 42% des individus interrogés ne vont pas au parc car il n'y en a pas à proximité de chez eux. Cette proximité est estimée par les interrogés à une distance en temps inférieur à six minutes de marche entre le domicile et le parc (pour envisager une promenade d'au moins 15 mn dans le parc). Il y a une inégalité face à l'accès aux espaces verts dans les grandes villes qui est remarquable.

Une utilité publique. Au-delà de ce besoin de la société urbaine d'espaces de nature, ressort depuis quelques années l'idée d'utilité de la nature en ville. C'est ce que met en évidence Malard (2002) avec ce schéma:

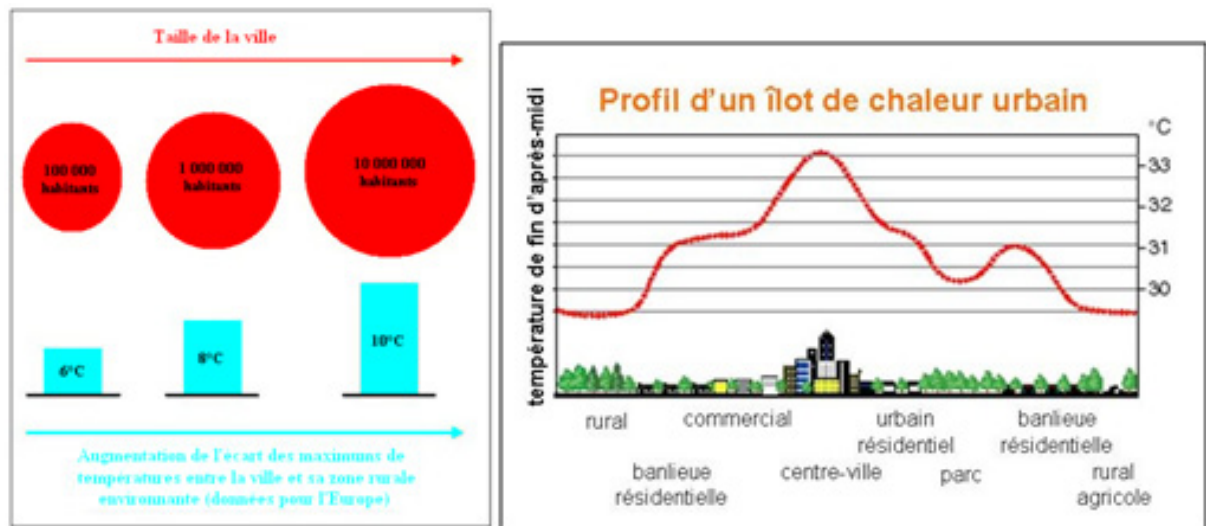
Schéma 01: Les rôles des espaces verts en ville



Source: Wiesztort L., 2015.

Parmi les nombreux services que la nature nous rend, celui de régulateur thermique n'est pas négligeable.

Graphique 01: Relation entre l'intensité maximale de l'îlot de chaleur et le nombre d'habitants d'une ville et allure du profil d'un îlot de chaleur.



Sources: D'après <http://www.atmosphere.mpg.de/enid/2.html/> Heat Island Group

La présence de nature permet selon les scientifiques de diminuer l'îlot de chaleur urbain (Gómez Mendoza J., 2003) et par conséquent les pollutions, ainsi que le réchauffement climatique (en résumant grossièrement). L'intérêt aujourd'hui de réinsérer de la nature en ville est donc important notamment au cœur des métropoles denses. Les politiques en ont conscience et mettent en place différents plans d'action.

3. Les politiques urbaines de verdissement. Méthode comparative des deux politiques métropolitaines: lilloise et lyonnaise.

3.1. Des politiques de «Trame verte et bleue»

3.1.1. La Trame verte et bleue et l'ambition de recréer du lien avec le fleuve

La Trame verte et bleue est une des mesures prioritaires qui avait été demandée par le Groupe 2 « Préserver la biodiversité et les ressources naturelles » du Grenelle de l'environnement en 2007. Cette demande a été motivée par le constat que l'importante fragmentation du territoire induisait un fractionnement et une fragilisation des populations végétales et animales, y compris pour les espèces ordinaires. La trame verte et bleue a donc pour objectif de les reconnecter tout en permettant leur redistribution géographique dans un contexte de changement climatique.

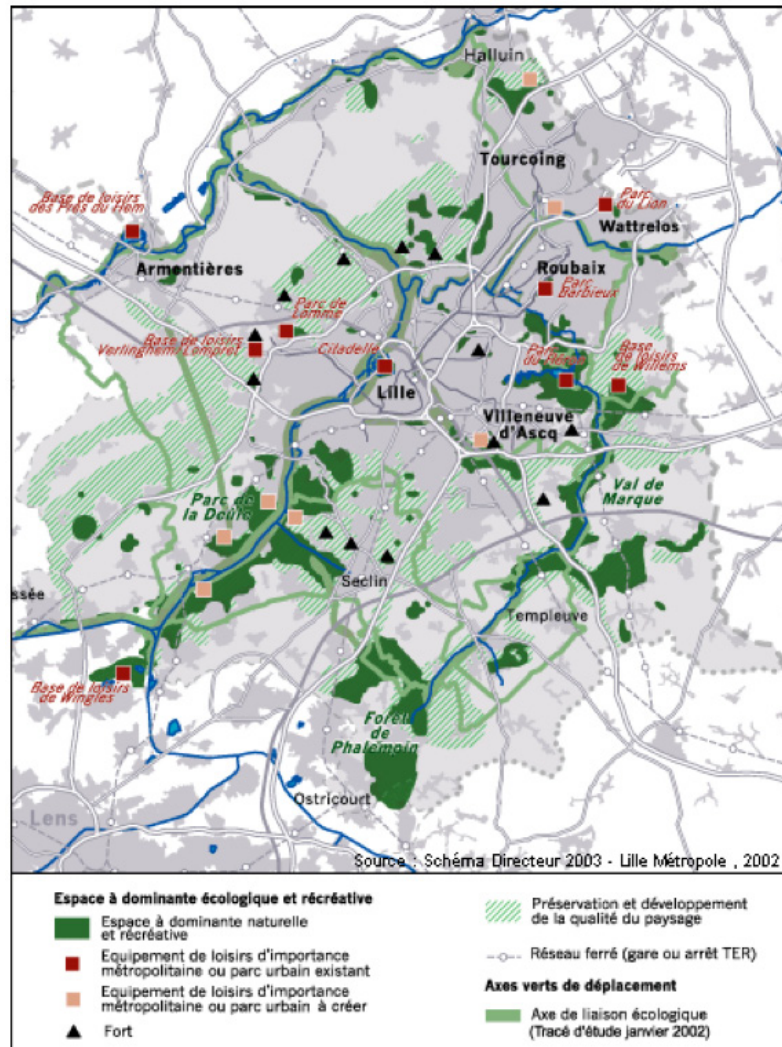
Ces espaces sont pratiqués par les citoyens en quête de nature. Ils sont riches sur le plan paysager, dans la diversité des formes de nature et sont de formidables espaces pour la pratique des activités de pleine nature (sorties naturalistes, randonnées, sports d'eau).

La région Nord-Pas-de-Calais et la Mission Bassin Minier ont été les précurseurs de ces politiques puisqu'ils ont élaboré des coulées vertes qui quadrillent le territoire régional dès 1992. L'objectif est de tirer partie du moindre espace de nature qui pourrait contribuer à prolonger un corridor biologique. Cela passe par une réflexion sur la trame bleue, c'est-à-dire les cours d'eau qui ont déjà cet atout d'être linéaire et de traverser les territoires urbains denses. En 1994, un schéma est élaboré à l'échelle de la Métropole lilloise. Celui-ci reprend l'essentiel des projets prévus vingt-cinq ans plus tôt: l'aménagement des grands parcs, le maintien des zones agricoles des Weppes et du Pévèle ou la protection des champs captants. L'apport principal de ce nouveau projet réside dans l'aménagement de liaisons et coulées vertes (Carte 04) qui relie l'ensemble des espaces verts de la métropole et maille de manière hiérarchisée le territoire (Estienne, 2012).

Dès 2002, le schéma directeur de développement et d'aménagement fixe un objectif précis de 10 000 hectares d'espaces voués à la nature et aux loisirs d'ici à 2015. Mais l'objectif n'est pas que quantitatif, une interconnexion des milieux est nécessaire et doit dépasser les frontières et les compétences de Lille Métropole. S'ensuit alors en 2004, un nouveau schéma directeur vert plus ambitieux qui va engager, au-delà de l'agglomération lilloise, le Département, la Région et l'État, à réaliser un réseau vert et bleu métropolitain qui nécessite une mise en cohérence de toutes les politiques similaires sur les territoires.

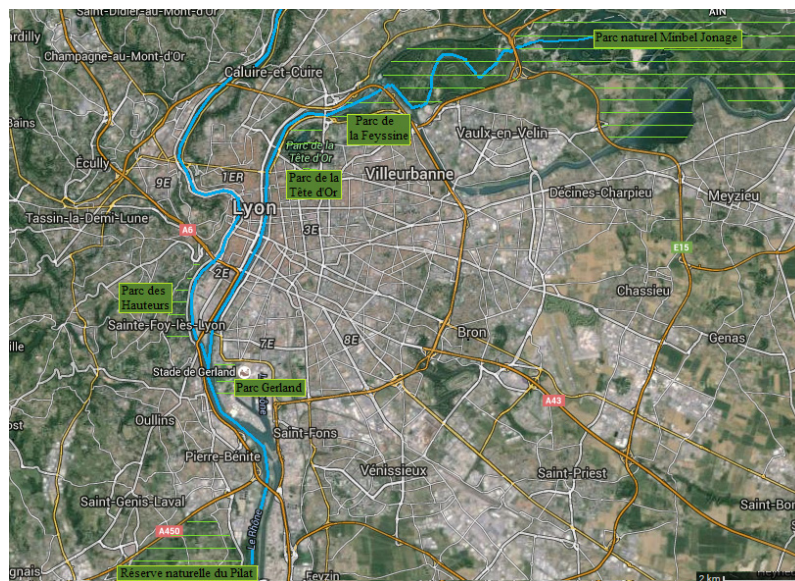
En ce qui concerne la métropole lyonnaise, c'est le Rhône qui est support de la coulée verte. La réflexion menée est la suivante: la métropole dispose de deux grands parcs naturels en amont et en aval du Rhône, ainsi que de plusieurs parcs urbains à proximité du fleuve, comme nous le montre la carte 05.

Carte 04: Projet métropolitain lillois de trame verte et bleue



Source: Schéma directeur de 2003, Lille Métropole.

Carte 05: Les espaces verts et zones naturelles sur le territoire métropolitain de Lyon



A chaque extrémité de la Métropole, se trouvent deux réserves naturelles: le parc Miribel Jonage au Nord et au Sud la réserve du Pilat. Le Grand Parc de Miribel-Jonage est d'une superficie de 2 200 hectares dont 350 hectares de plans d'eau et 700 hectares de milieux protégés. Espace complexe, il représente un lieu vital et stratégique pour l'agglomération tant par sa richesse naturelle et paysagère que par les fonctions qu'il remplit comme la préservation de la ressource en eau potable, la valorisation du patrimoine naturel mais aussi le développement des loisirs de plein air. Classé en « zone naturelle inaltérable » en 1992 au Schéma Directeur d'Aménagement de l'agglomération lyonnaise, il est aujourd'hui considéré comme le « poumon vert » de l'agglomération et comporte huit zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Le Parc Naturel Régional du Pilat au Sud est également très vaste. Il a été créé en 1974 et a pour mission de protéger le patrimoine naturel et culturel du territoire, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages. Le Parc et ses collectivités s'appliquent notamment à valoriser, voire recréer une identité paysagère pour chaque secteur du Pilat affirmant l'identité du Massif dans toute sa diversité. Il porte évidemment un intérêt aux sites naturels d'intérêt patrimonial dits « Nature remarquable » mais veille aussi à la qualité des milieux plus courants que les écogardes appellent la « Nature ordinaire » (PNR du Pilat, 2012).

Entre ces deux réserves de biodiversité et de paysages naturels riches, des parcs ponctuent du Nord au Sud la ville de Lyon (Carte 05), notamment à quelques pas du Rhône, comme c'est le cas du Parc de la Tête d'Or. Il est le plus ancien parc urbain de l'agglomération. Il a été inauguré en 1857 par le préfet Vaisse qui souhaitait offrir aux lyonnais un espace de verdure intégré au cœur de la ville. Aujourd'hui, c'est 117 hectares de marécages repensés sur le modèle du jardin anglais en parc d'agrément. Un bras du Rhône fut dévié, permettant ainsi la création d'un lac avec des cheminements pour les promeneurs. Le parc se compose de différents domaines dont la fonction diffère. Par exemple, le Parc des Daims, les grandes serres et le jardin botanique, le bois, la rose-raie etc. Pour satisfaire au mieux les besoins des citoyens de nature.

Inauguré en juillet 2000, un autre parc est également riverain du Rhône: le parc de Gerland. Il offre une vue dégagée sur la confluence située sur l'autre rive et un accès aux berges. Il a été conçu sur d'anciennes friches industrielles et répondait aussi à une attente sociale forte. Au cœur d'un quartier en pleine reconversion, il était primordial de créer un espace vert. C'est vingt hectares dédiés aux loisirs, aux activités sportives et à la découverte de la nature, avec le Stade, le Palais des Sports et la Plaine des jeux.

L'idée judicieuse d'utiliser les berges du Rhône pour relier les parcs entre eux émerge alors rapidement. Le projet a pour ambition de répondre à la lacune d'espaces de nature praticable et développer également des liens entre les citoyens et le fleuve. En réalité, les six hectares de verdure influenceront peu sur les statistiques selon la communauté urbaine de Lyon, mais l'aménagement des berges du Rhône qui traverse la métropole lyonnaise va devenir un véritable atout pour l'amélioration du cadre de vie mais aussi du point de vue environnemental, comme cela l'a été pour d'autres métropoles françaises comme Metz ou européennes comme le projet « Rio Verde » de Valence. Inauguré en 1986, avec 110 ha et presque 10 km de long, c'est le plus grand parc urbain public d'Espagne. Il a été créé à la suite de crues dévastatrices du Turin. Les espaces délaissés sont asséchés et les habitants réclament de la verdure. Aujourd'hui, s'y trouvent de grands espaces verts, des terrains de sport, des équipements culturels: musée, aquarium, ... qui font le plaisir des habitants.

3.1.2. Une volonté commune aux deux métropoles: créer une coulée verte qui répond à la demande sociale

Autre enjeu majeur de la trame verte et bleue lilloise et lyonnaise, améliorer la qualité urbaine. Le projet sur vingt-huit kilomètres de remise en navigation de la Marque, de la Deûle et du canal de Roubaix, longtemps considérés comme des « égouts à ciel ouvert », devient une véritable opportunité de reconquête des quartiers (beaucoup de quartiers d'habitats populaires sont à proximité de ces linéaires) et d'amélioration du cadre de vie urbain. Les mesures déclinées dans le Plan local d'urbanisme insistent sur la croissance de l'offre en espaces verts, la préservation des espaces naturels et du paysage rural et la mise en place de linéaires écologiques. Les projets réalisés sont multiples et les transformations très significatives, Sophie Fourny chef du service Espaces naturels de la métropole lilloise explique que « *Au prix d'acquisitions et d'importants travaux, ce sont plus de 2 400 hectares d'espaces naturels et de loisirs qui sont ouverts à la population depuis 2002* ». Les espaces verts, créés dans le cadre de la politique de trame verte et bleue, tout comme les espaces publics doivent avant tout répondre à la demande sociale d'espaces de détente et de loisirs. Ils sont des espaces d'activités sportives, de jeux, de rencontre ou de rassemblement, de fêtes, de promenade et de détente (Silva Correia B., Corrêa da Silva M., Magnabosco M., 2010), indispensables dans la vie des urbains. Ainsi, le parc de la Deûle propose un panel de parcs, aux diverses fonctions. Par exemple, le projet Nature-Culture (MOSAÏC) « le jardin des cultures » (Figure 01), aux portes d'Houplin Ancoisne, représente la diversité culturelle de la population métropolitaine.

Les communautés de l'agglomération lilloise ont été sollicitées pour travailler autour de la question: « Est-ce que les gens ont des rêves de jardins différents selon leur culture? ». Sur 33 hectares, ont été pensés dix jardins contemporains (représentant symboliquement dix jardins de rêve, d'habitants de diverses cultures: méditerranéenne, anglaise, asiatique, etc.), un étang et des bois. Ce travail a été réalisé à la fois par des paysagistes (Jacques Simon, Jean-Noël Capart et Yves Hubert) et des artistes européens. Pour allier d'autant plus la nature à la culture, chaque dimanche après-midi, MOSAÏC propose des spectacles et des animations en tous genres: musique, théâtre, ateliers, visites guidées. Ici, nous abordons une autre question intéressante et importante: comment utiliser les espaces « naturels » afin de développer des échanges culturels et communautaires? L'enjeu dans notre cas devient politique et sociétal.

Pour la métropole lyonnaise, l'objectif premier était d'offrir de nouveaux espaces de nature urbaine à la population lyonnaise. Nous avons l'impression que le développement durable et le volet environnementale n'était qu'un argument pour pousser à la décision mais que le projet en réalité est pensé avant tout pour la population. Les berges ont été aménagées dans la volonté de répondre aux différents besoins de la population. La concertation a été très importante car tout l'enjeu était d'intégrer les modes de vie des lyonnais à ce projet. Les rives ont été conçues sous la forme de huit séquences, qui offraient chacune des aspects différents de la nature afin d'offrir un panel d'espaces de nature assez diversifié à la population.

Selon la consultation, la population souhaitait avant tout qu'il y ait plus d'espaces verts pour pratiquer divers sports et loisirs. Ainsi les berges au niveau du Bretillot ont été conçues de manière à proposer des voies douces pour la pratique du jogging ou du vélo. Au niveau de la Grande Prairie se trouvent également des lieux de détente comme les pelouses et les terrasses de bars. Les Terrasses de la Guillotière sont un lieu de rencontre très apprécié également par les lyonnais, même si celles-ci sont très minérales. Nous pouvons comparer cette portion des berges à celles de Caravelles sur les berges du Tage à Lisbonne. C'est une terrasse étagée avec une descente progressive vers un bassin d'eau alimenté par l'eau pompée du parking souterrain (Figure 02). Tout comme

ces terrasses, d'autres espaces bien délimités des berges du Rhône proposent des infrastructures pour la population. Au niveau de l'Estacade, le long de la piscine, sur 450 mètres de linéaires, le quai a été élargi de trois à sept mètres environ grâce à des pilotis en bois et métal et des garde-corps et propose des petits parcours sportifs. Le Port de l'Université quant à lui offre des aires de pique-nique, des aménagements pour la pratique de sports de glisse tels que le roller (Figure 02).

Figure 01: Plan et photographies des jardins du parc Mosaïc, à Houplín-Ancoisne



Source: LMCU, 2012.

Figure 02 Aménagements des berges du Rhône du Nord au Sud, au niveau de la ville de Lyon



Ripisylve



Grande Prairie



Terrasses de la Guillotière



Skate-park



Jeux pour enfants



Port de l'Université

Source: L. Wiesztort, 2014.

Répondre à la demande des urbains est primordial pour la Métropole du Grand Lyon, en est la preuve l'aménagement de la réserve Miribel Jonage pour offrir des activités ludiques aux citoyens (des courts de tennis, une piste cyclable et un golf de neuf trous).

Second service de cette coulée verte lyonnaise, le projet exprime l'idée que les espaces dits de nature doivent être de bons Biotopes. C'est essentiel pour la survie des espèces. Cependant, ces espaces dédiés à la biodiversité occupent moins de place que le projet écrit leurs accordait.

3.1.3. La faible place de l'enjeu environnemental dans la politique de «Trame verte et bleue» de la métropole lyonnaise par rapport celle de Lille

Dans le cadre d'une politique de trame verte et bleue, telle qu'elle est énoncée dans le rapport du Grenelle de l'environnement, l'enjeu environnemental est un enjeu primordial. Ainsi, dans le projet trame verte et bleue de la métropole lilloise, la biodiversité est au cœur des débats. Il faut créer des continuums de nature pour permettre le déplacement des espèces, la reproduction, la nidification. Un inventaire écologique a donc été réalisé et celui-ci met en évidence à l'échelle de l'agglomération une dégradation de la biodiversité liée notamment à l'urbanisation et à l'augmentation des cultures intensives. Suite à ce constat, 2 500 hectares sont alors classés comme espaces prioritaires pour leur intérêt écologique et leur fragilité et bénéficient ainsi d'actions de restauration. C'est ainsi que la DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et le Conseil régional Nord-Pas de Calais ont souhaité la mise en place d'un outil capable de sensibiliser et de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire et le grand public: l'Observatoire de la biodiversité. Cet observatoire permet surtout de faire des inventaires des espèces, des milieux de vie, des modes de vie et notamment des migrations. Ainsi, la trame verte peut être pensée en adéquation avec toutes ces caractéristiques.

Pour la métropole lyonnaise, notons que moins d'un cinquième des sites fluviaux du Grand Lyon est encore inscrit dans un environnement naturel et plus rares sont les milieux naturels ayant un réel intérêt écologique. L'ensemble des grands travaux a considérablement appauvri la diversité et la qualité de ces milieux naturels, qui ont été, ces dix dernières années, répertoriés dans plusieurs documents complémentaires comme les ZNIEFF ou l'inventaire des sites écologiques de la Communauté Urbaine et plus récemment encore la délimitation des Espaces Naturels Sensibles départementaux.

Ces différents milieux font cependant complètement partie du patrimoine naturel de l'agglomération. La présence de castors, la concentration d'oiseaux d'eau (au Parc Miribel- Jonage, à la retenue de Pierre-Bénite), la qualité de la faune piscicole (truite sur le canal de Miribel) sont autant d'éléments qui participent à la valeur symbolique de ces sites et qui constituent d'importants supports à une pédagogie de l'environnement. A partir de ces connaissances du milieu, le Plan Bleu réaffirme plusieurs objectifs:

- La protection des milieux naturels encore biologiquement riches. Ils se limitent essentiellement à quelques îles et au parc de la Feyssine (Carte 05).
- La restauration des milieux dégradés. Là encore limitée à un seul site: Miribel Jonage.

Ce projet est actuellement proposé comme site Natura 2000 (réseau européen de protection). Depuis 1995, il est également inscrit dans le programme LIFE et à ce titre la Direction de la Commission Européenne chargée de l'environnement a alloué des financements permettant d'engager des actions plus concrètes sur le territoire notamment en faveur des écosystèmes et de la biodiversité. Par exemple, sur le Rhône aval, le projet du SMIRIL (Syndicat Mixte d'Aménagement des îles et des lônes) tente de recréer une situation de milieu humide à forte plus-value écologique. Il s'agit ici d'assurer le traitement des sites écologiquement dégradés pour permettre à la faune et la flore originelle de réapparaître.

Cet atout important, dont jouit le Grand Lyon, est soumis cependant à diverses pressions, entraînant localement l'altération de cette richesse paysagère et une perte parfois irréversible d'identité

des sites. Le Plan Bleu doit veiller à la protection de ce patrimoine, faire reconnaître la valeur des différents paysages fluviaux et la faire partager par ceux qui y vivent.

Penser aux berges du Rhône pour créer un continuum à travers la ville semble être une évidence. Ce linéaire permet de relier au-delà de la ville de Lyon, d'autres espaces de natures qui existent à l'échelle de la Métropole lyonnaise. Le SCOT (schéma de cohérence territoriale) de la métropole lyonnaise souligne le fait que les espaces riverains des fleuves constituent des espaces naturels qui jouent un rôle déterminant dans le fonctionnement de l'écosystème et dans la protection contre les crues. A ce titre, leur aménagement doit faire l'objet de précautions particulières de manière à limiter leur artificialisation. Or nous pouvons constater dans ces divers dispositifs qu'ils concernent les réserves naturelles déjà existantes et soumises depuis quelques années à d'importantes réglementations pour favoriser la biodiversité. Il n'y a pas réellement de nouveauté et surtout le continuum créé via la politique de trame bleue n'est pas directement concerné.

Il est surtout question ici des berges en amont et en aval de Lyon. C'est un constat qui est décevant puisque l'idée d'un continuum en plein cœur du tissu urbain dense était innovante et offrait des possibilités écologiques importantes pour les espèces reliant les parcs et les deux grandes réserves naturelles en amont et en aval du Grand Lyon (relie des ponctuels de nature isolés). La réalité est tout autre comme nous l'avons constaté, la priorité est de satisfaire les citoyens grâce à une nouvelle offre d'espaces de détente parfois très minéraux.

Pour cette raison, récemment les séquences ont été repensées avec un souci environnemental légèrement plus prononcé. Création d'espaces de prairie fleurie, de fauchage tardif, création d'une mare au niveau du Brétillot. L'objectif est de recréer une île. C'est un premier pas vers une conception nouvelle des espaces de nature en ville et cela va pouvoir permettre aussi aux espèces de se développer et évoluer sur de nouveaux territoires en milieu urbain (Wieszort, 2011). Une ripisylve occupe également une petite partie au Nord du linéaire (Figure 02). Pour autant, la ville finira par déclarer: «*L'organisation de toutes ces pratiques, dans le respect du milieu, doit contribuer à faire de cette trame bleue un autre parc d'agglomération*». Répondre à la demande sociale reste au centre des préoccupations. Le Rhône permet la création d'un parc urbain supplémentaire à Lyon.

3.2. L'inscription de ces projets sur les territoires métropolitains lillois et lyonnais

Deux situations se présentent à nous, le cas de la métropole lilloise, où les projets finissent par voir le jour en périphérie de la métropole uniquement puis le cas de la métropole lyonnaise qui tente de créer de nouveaux espaces de détente au cœur du tissu urbain dense.

Dans le cas de la métropole lilloise, en raison de la demande d'espaces de nature récréatifs accrue, les acteurs locaux ont dû innover. La période de reconversion du territoire (toujours actuelle) et la volonté de changer l'image de la Région y est pour beaucoup. De nombreuses friches ont été repensées (Aguilar I., 2003) dans le cadre des deux projets territoriaux lillois. La Région a de grandes ambitions et un projet de trame verte régionale réfléchi. Ainsi, il s'est avéré plus simple de penser et réaliser des projets de verdissement en périphérie. Le parc de la Deûle en est un parfait exemple. Un vaste lien vert entre la métropole lilloise et le bassin minier est redessiné par les architectes paysagistes Jacques Simon (Grand prix du Paysage en 1990) Jean-Noël Capart et Yves Hubert de JNC International, à qui a été confié l'ensemble du projet dans les années 1990.

«Le Parc de la Deûle intègre le territoire de plus de six communes périurbaine de l'agglomération Lilloise. Il est conçu comme un parc éclaté dans son territoire. A l'opposé d'un parc composé d'une

seule entité domaniale, il se déploie en réseau à l'intérieur d'un maillage rural et se dessine dans le parcellaire et les plis du terroir. Pour les concepteurs, il fallait s'intéresser à tous les espaces "désinvestis" par l'urbanisation traditionnelle. Espace tentaculaire, ce parc s'approprie les franges de l'urbanisation et cohabite avec la mosaïque des fonctions urbaines et rurales. C'est une trame dont les mailles accueillent des fonctions sociales, biologiques, économiques et paysagères» (JNC International). Le parc est inscrit comme projet majeur au schéma directeur de développement et d'urbanisme de l'arrondissement de Lille voté en décembre 2000. C'est un chapelet d'espaces périurbains d'une trentaine de kilomètres, postindustriels et agricoles le long de l'ancien canal industriel de la Deûle autrefois parmi les plus pollués de France (Figure 03).

Figure 03: Vue aérienne du découpage territorial du parc de la Deûle



Source: JNC International, 2013.

Aujourd'hui, sur près de trois cent hectares (objectif d'ici une quinzaine d'années: mille hectares), il supporte de lourds enjeux:

- La protection de la ressource en eau.
- La protection et la structuration des écosystèmes. Les prairies humides et marais, les rigoles d'assèchement et fossés présentent un intérêt écologique latent. Les bassins de décantation et les boues issues du canal sont enrichis d'une végétation pionnière riche en biodiversité.
- La reconquête de l'image et de la qualité paysagère. La périphérie s'était transformée en cité dortoir colonisant les campagnes et grignotant les terres agricoles déjà déstructurées. L'idée était que le parc devienne un lien entre les territoires habités et évite la conurbation Lille-Lens.
- Le développement de l'offre récréative. Le parc est conçu comme un espace de rencontre et de culture. Il y a une « mise en vie du site» (animations, manifestations).

Trois idées maîtresses ont été le fil conducteur du projet:

- Reconquérir des friches industrielles par la nature (décharges, friches des voies navigables de France). Les travaux sont considérables pour dépolluer, transformer le sol, décliner les milieux humides, planter des milliers d'arbres. Le site de la Gîte est devenu un parc d'interprétation

de la faune et de la flore et le parc de Santes révèle aujourd'hui un patchwork de paysages: une vallée mi-boisée, mi-prairie, des plans d'eau, des zones humides.

- La Nature Domestiquée. Le concept vise à réconcilier sur cet espace naturel deux mondes: l'urbain et le rural. Les espaces de loisirs sont étroitement imbriqués dans les territoires agricoles (Figure 04).

Figure 04: Photographie des Ansereuilles à Wavrin



Source: L. Wiesztort, octobre 2013.

Des prairies d'élevage ont été restaurées, des friches revalorisées en prairies de fauche, le bocage reconstitué, les clôtures agricoles homogénéisées.

Ce parc se veut être un modèle d'évolution des pratiques favorisant les techniques agricoles respectueuses de l'environnement. Il inclut une soixantaine d'exploitations sous convention entre l'Espace Naturel Lille Métropole et la chambre d'agriculture du Nord. Dans le cadre de Lille 2004, plusieurs exploitations ont participé à un projet d'Articulture et la création de land Art sur cinquante hectares. Cette démarche paysagère s'accompagne aujourd'hui d'un soutien à l'activité agricole et à l'agrotourisme par la création d'un circuit de fermes de découvertes, de produits de ferme et d'un label « les fermes du parc ». En 2006, le Parc de la Deûle recevait le Prix National du Paysage puis en 2009 le Prix du Paysage du Conseil de l'Europe. Il est également devenu une référence en tant que parc périurbain (l'Agence d'urbanisme du Grand Lyon s'en inspire). Pour réussir un tel projet, l'une des conditions sine qua non était d'avoir des élus locaux engagés et les maires ont très vite apprécié le concept et les retombées (attractivité et amélioration du cadre de vie).

En ce qui concerne la métropole lyonnaise, le Rhône est support de la coulée verte au cœur du tissu urbain dense. Celui-ci est un fleuve à régime torrentiel présentant un nombre important de crues. Au milieu du XIX^e siècle, une importante crue dévaste une partie de la rive gauche. Cette catastrophe entraîne alors la construction d'une digue qui a permis l'urbanisation de la rive gauche du fleuve. Dès la fin des années 1980, alors que le transport fluvial diminue, le bas-port ne dispose plus d'usage spécifique et fait l'objet d'activités résiduelles telles que le stationnement. Dès les années 90, les acteurs de la métropole lyonnaise se préoccupant de l'avenir du site et voulant recréer du lien entre le fleuve et les habitants. Ils pensent que les berges du Rhône ont un fort potentiel et met en place un premier Plan Bleu. En 1997, une charte de partenariat est signée entre les Voies Navigables de France et le Grand Lyon pour permettre l'aménagement des bas-ports en site urbain, faciliter la réappropriation des berges par les habitants et l'utilisation des berges en tant qu'espace public. L'ambition d'aménager les cinq kilomètres de berges est donc issue de différentes politiques.

Ce projet d'aménagement a été réalisé en maîtrise d'ouvrage unique qui était le Grand Lyon. Il s'agit ici du domaine public fluvial. L'équipe de maîtrise d'œuvre a été constituée de IN SITU paysagistes, de l'agence JOURDA architectes, etc. L'équipe constituée par IN SITU a été retenue car le projet présenté mettait l'accent sur la continuité et la lisibilité des parcours, la volonté de créer des espaces de détente que pourrait s'approprier les citoyens des différents quartiers et de favoriser également le lien entre le quartier et les berges par la construction de belvédères sur le haut port.

Pour les paysagistes, le projet présenté une originalité, la géométrie du site. Celui-ci est très allongé et il s'agit au total d'une surface de dix hectares, rencontrant dix ponts. De plus, il s'agissait d'un site inondable, avec des crues prévisibles seulement quelques heures à l'avance. Les aménagements devaient alors prendre en compte cette caractéristique qui n'est pas sans importance. Puis enfin, la position géographique du site est aussi particulière, il se situe entre le fleuve et la ville.

L'idée est de relier les grands espaces de nature les uns aux autres et notamment les réserves situées en amont et en aval de Lyon. Cet objectif se lie dans la gradation végétale qui a été pensée (Figure 05). En amont et en aval des berges, la volonté était de donner aux berges un caractère assez naturel, alors que dans la partie centrale, sont pensés des jardins plus urbains, qui offre des équipements pour répondre à la demande sociale.

Figure 05: Les trois parcs de Lyon et la coulée verte, possible liaison entre eux.



Source: L. Wiesztort, mai 2010. (Fond de carte: Google earth).

Comme nous pouvons l'observer sur la vue aérienne, les berges du Rhône ont été renaturées entre le parc Gerland et le parc de la Tête d'Or, cette renaturation se traduit par de l'engazonnement et des aménagements pour accueillir les promeneurs (voies douces bétonnées, bancs, aires de jeux). Nous pouvons remarquer qu'à mi-distance entre les deux parcs, les berges sont de moins en moins végétalisées, pour n'être plus que goudronnées au Sud. A l'inverse, plus nous allons vers le Nord du Rhône plus les berges ont été gérées de manière naturelle (herbes hautes, bosquets, arbres...) jusqu'au Parc naturel de la Feyssine situé à Villeurbanne qui a un aspect très naturel ce qui lui a valu d'être classé en ZNIEFF et en «Espace naturel sensible». Il faudrait alors prolonger ce mode de gestion sur l'ensemble des abords du Rhône, du parc de la Feyssine, en passant par le parc de la Tête d'Or, jusqu'au parc Gerland.

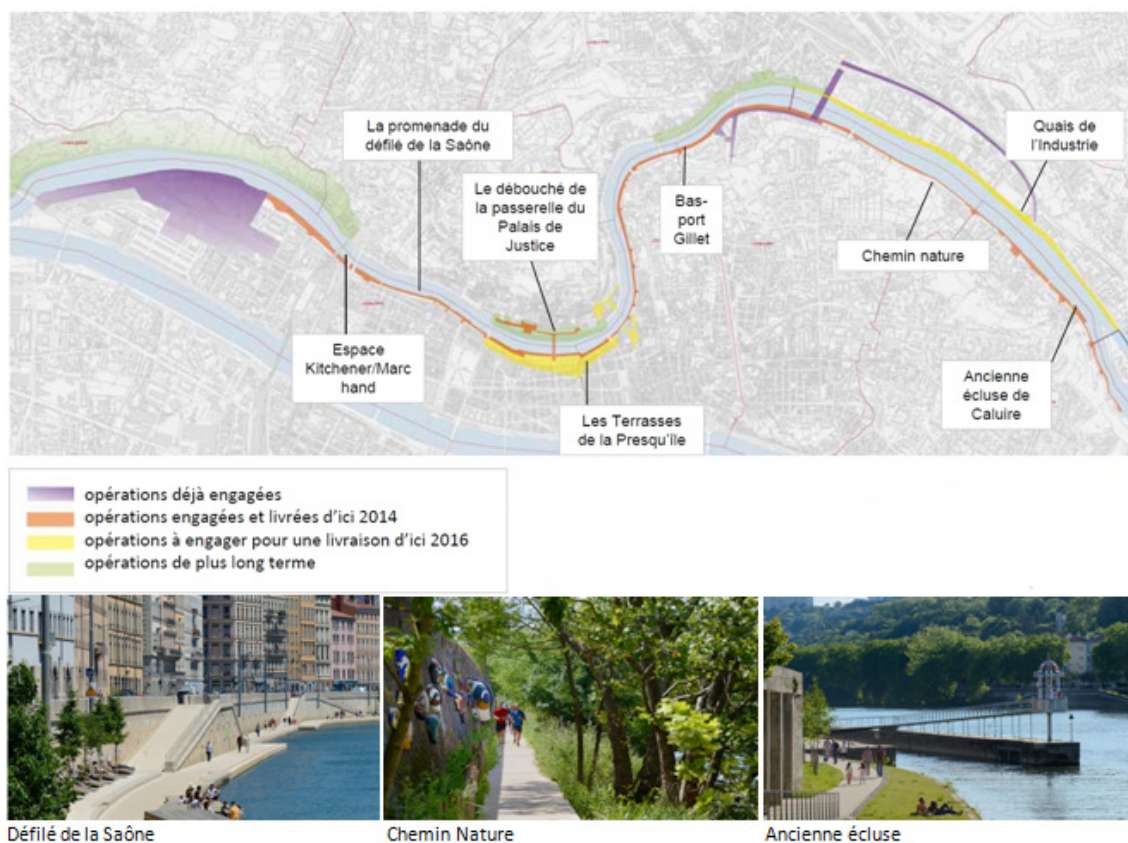
Les berges du Rhône sont devenues un lieu de rencontre illustrant parfaitement le principe de mixité fonctionnelle. Le Grand Lyon s'est lancé dans un second projet sur les berges de la Saône. Sur les cinquante kilomètres de rives du Grand Lyon, les acteurs locaux et les maîtres d'œuvre travaillent ensemble pour dessiner une promenade uniquement piétonne (en raison de l'étroitesse de la berge) qui traversera quatorze communes, dont cinq arrondissements de Lyon. D'ici 2013, quinze kilomètres du projet final devaient être achevés entre la Confluence et l'île Barbe et entre Fontaines-sur-Saône et Rochetaillée-sur-Saône, selon l'échéancier du Grand Lyon. Ce n'est pas le cas.

Tout comme pour les berges du Rhône, il est aussi question de resserrer les liens entre la Saône et les quartiers ou villages qu'elle traverse et par conséquent les habitants. Le projet souligne également l'idée de préserver la richesse naturelle du Val de Saône et l'étirer jusqu'au cœur de l'agglomération, tout en créant à la fois des lieux de détente et de loisirs. Un volet culturel a été également proposé avec la volonté de développer un grand projet d'art public qui impliquerait une équipe artistique (Figure 06: Chemin Nature). Le projet des berges de Saône s'inspire sans conteste du projet des berges du Rhône puisque nous retrouvons des objectifs similaires entre les deux projets. Cette volonté de redonner une nouvelle image du fleuve et de ses berges, de les repenser en termes d'attractivité, d'aménagement urbain.

Selon le Grand Lyon, le projet obéit par contre à un processus particulier: les maîtres d'œuvre sont aussi nombreux que le nombre de sites d'aménagement. Le grand Lyon souhaitait que les spécificités de chaque site soient prises en compte et donnent lieu à des projets uniques et adaptés au site sur lequel ils vont voir le jour. Espérons qu'une logique à l'échelle globale des rives de Saône sera conservée, notamment dans l'intérêt de la biodiversité.

Tout comme le Rhône, la Saône traverse des milieux naturels très riches sur le plan écologique, nous pouvons citer par exemple l'île Roy à Fontaines-sur-Saône et Collonges-au-Mont-d'Or. Ce site, espace naturel sensible, est un lieu de refuge et de préservation des richesses naturelles du Val de Saône. Le projet Rives de Saône prévoit alors de mettre en place une gestion encore plus efficace de ce site exceptionnel, mais il n'y a aucun objectif environnemental établi pour l'ensemble du linéaire. Il est aussi question d'un projet d'île école sur des thématiques environnementales et écologiques.

Figure 06: Projet rives Saône (carte des opérations et photographies)



Source: Grand Lyon (plan), www.lesrivesdesaone.com (photographies), octobre 2015.

3.3. Etude finale critique des deux projets par comparaison

Le tableau qui suit est un récapitulatif des deux projets de trame verte et bleue de la métropole lilloise et lyonnaise. Il met en évidence les atouts et faiblesses de ces deux projets territoriaux de verdissement.

	Projet de la métropole lilloise	Projet de la Métropole Lyonnaise
Cadre politique du projet	La valorisation de la métropole lilloise nommée parmi les métropoles d'équilibre en 1964 + La politique de trame verte et bleue régionale.	La valorisation de la métropole lyonnaise nommée parmi les métropoles d'équilibre en 1964.
Acteurs du projet	Lille Métropole	Le Grand Lyon Métropole
Objectif principal	Modifier les paysages, en particulier ceux des friches ET répondre à la demande sociale.	Répondre à la demande sociale.
Une offre de nature pour tous?	Non, car elle est en périphérie. Cela sous-entend l'utilisation d'un moyen de transport. De plus, le parc Mosaic est payant. Les ménages modestes de la métropole ne peuvent pas profiter du parc de la Deûle.	Oui, Car les berges sont accessibles à tous et traversent beaucoup de quartiers. Cependant, les enquêtes ont révélé que les individus à la recherche d'un contact avec la nature n'allaient pas sur les berges réaménagées mais dans les parcs (Tête d'Or, Gerland, ...) ou plus en périphérie dans les réserves. Les principaux visiteurs sont des promeneurs ou personnes qui recherchent des équipements présents sur les berges (skate park, bars-restaurants, ...).

	Projet de la métropole lilloise	Projet de la Métropole lyonnaise
L'enjeu environnemental	Une place importante lui est accordée.	Très peu de place. L'enjeu est présent en amont et en aval de Lyon, au niveau des réserves naturelles.
Support du projet	Les berges de la Deûle, <u>en périphérie</u> de la Métropole. Le projet de verdissement s'arrête aujourd'hui aux portes de Lille.	Les berges du Rhône et aujourd'hui de la Saône, <u>au cœur</u> de la Métropole. Le projet traverse le tissu urbain dense.
Forme du projet	Créer un parc en réseau (linéaire et parcs compris).	Créer un linéaire de nature qui relie les parcs déjà existants.

4. Conclusion

Ces deux projets territoriaux nous montrent que nous sommes sur des territoires vécus et pratiqués par les habitants auxquels il faut s'adapter. Il faut comprendre le territoire, ses évolutions dans le passé, les attentes futures (des politiques, des citoyens), les besoins et les enjeux de ces territoires. Nous avons remarqué un « décalage » entre le discours et le projet réalisé (Bonin, 2008).

Les projets de réinsertion de nature en ville doivent répondre à divers objectifs qui ne peuvent être uniquement environnementaux malgré les courants écologistes, ni non plus uniquement sociétaux. Il faut réussir à concilier les différents enjeux. Ainsi, il est nécessaire de mener une réflexion au préalable pour concevoir des projets qui offrent à la fois des espaces de nature à la population afin de lui permettre d'apprécier la nature comme elle le désire (proche de chez elle et au cœur de la ville dense) et pour répondre à la forte demande d'espaces récréatifs, de détente (parcs urbains, pelouses, fleurs, équipements sportifs, jeux pour enfants), mais aussi des espaces de nature qui peuvent être des refuges pour les espèces, des biotopes adaptés.

La Métropole de Lille a réussie à atteindre ce double objectif avec le parc de la Deûle mais nous pouvons déplorer que le projet n'ait pas été réalisé en plein cœur de la métropole. Il pourrait s'appuyer sur la Deûle et les différents petits cours d'eau intramuros et faire des quelques friches qui les ponctuent des parcs urbains.

Penser un continuum pour lutter contre ces effets de coupure en ville et notamment dans les grandes métropoles denses et étalées sur le territoire est, il est vrai, complexe mais faisable et judicieux. Lyon en est la preuve, le projet a bien été réalisé en plein cœur de la ville dense (même si l'enjeu environnemental a été délaissé). Les espaces disponibles existent, encore faut-il les exploiter, les aménager correctement. C'est une question de volonté des acteurs...

En France, cette idée de trame verte et bleue et notamment la trame bleue conçue à partir des cours d'eau commence à se développer dans de nombreuses villes et métropoles, qui tentent, petit à petit, de verdir les centres-villes grâce aux berges. Parfois, cela prend même la forme d'un décor, comme c'est le cas à Nantes au niveau de l'Erdre avec des structures végétales flottantes (qui peuvent être déplacées au gré des envies) ou à Paris, accolées aux berges. Dans ce cas, nous sommes surtout dans un enjeu d'embellissement. A Metz, autre métropole d'équilibre de l'est français, les berges de la Seille ont fait l'objet de nombreuses réflexions et actions pour apporter des espaces de nature, sous différentes formes, le parc urbain, le site d'observation, la réserve naturelle, le parc expérimental. En Europe cela se développe également mais nous pouvons remarquer que c'est souvent un phénomène saisonnier comme les berges de la Spree à Berlin qui propose une douzaine de plages, des bars, des activités de plage et de détente (beach volley, transats, concerts, cours de salsa) durant quelques mois en été. C'est la période où le temps est agréable, avec des journées ensoleillées, propices aux sorties. De ce fait, le besoin de promenade, d'espaces extérieurs

praticables est plus important et exprimé. Ces aménagements éphémères des berges sont donc un moyen de combler, un temps, la population, sans devoir repenser la ville par une complexe planification verte.

5. Bibliographie

- Aguilar Civera, Inmaculada (2003) «Patrimonio industrial. Aprovechamiento cultural y reutilización». En AA VV: *Estructuras y paisajes industriales*, Gijón, Incuna, pp. 41-62.
- Álvarez Mora, Alfonso (2009) «La Naturaleza de la ciudad. Infraestructuras y servicios». En *Revista Ciudades* n°12, pp. 119-140.
- André, Christophe (2012) «Notre cerveau a besoin de nature». *Cerveau & Psycho*, n°54. pp. 12-13.
- Autran, Stéphane (2004) «Les infrastructures vertes à l'épreuve des plans d'urbanisme. L'agglomération lyonnaise, la construction d'une stratégie». Lyon, Ed. TEC et DOC, 319 p.
- Bassand, Michel (2007) «Cités, villes, métropoles. Le changement irréversible de la ville». Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes (première édition), 234 p.
- Basset, Frédérique (2008) «Jardins partagés: Utopie, écologie, conseils pratiques». Ed. Terre vivante, 157 p.
- Baudot, Patrick, Bley, Daniel, Brun, Bernard, Pagezy, Hélène, Vernazza-Licht, Nicole (1997) «Impact de l'Homme sur les milieux naturels». Châteauneuf de Grasse, Ed. de Bergier, 208 p.
- Bekkouche, Ammara (1997) «L'espace vert urbain public: entre pratique et conception». *Insaniyat, Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, Oran, p 59-76
- Benito del Pozo, Paz, López González, Alejandro (2008) «Patrimonio industrial y nuevas perspectivas funcionales para las ciudades en reestructuración». En *Estudios Geográficos*, n°264, pp. 23-50.
- Bonneville, Marc (1997) «Lyon. Métropole régionale ou euro-cité?». Paris, Ed. Economica, 202 p.
- Bonin, Sophie (2007) «Fleuves en ville: enjeux écologiques et projets urbains». Dans *Strates*, mis en ligne le 22 octobre 2008.
- Bourdeau-Lepage, Lise (2013) «Nature(s) en ville». *Métropolitiques*, consulté le 05 février 2015. URL: <http://www.metropolitiques.eu/Nature-s-en-ville.html>
- Boutefeu, Emmanuel (2007) «La nature en ville: des enjeux paysagers et sociétaux». Dans *Géoconfluences*, Mis à jour 28 avril 2007, consulté le 05 juin 2014. URL: <http://géoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/paysage/Paysage-Viv.html>
- Carmona Londono Luz, Stella, Torres, Edvânia, Gomes, Aguiar (2012) «Relación naturaleza-sociedad en el contexto de la ciudad latinoamericana: Medellín, Colombia». En *Revista Javeriana*, Vol 5, n°9, pp. 34-45.
- Clement, Gilles (2001) «Le jardin en mouvement: de la vallée au jardin planétaire». Paris, éditions Calepin, 281 pages.
- Correia Béatriz, Sylva, Corrêa da Silva, Maclovia, Magnabosco, Milton, (2010) «Naturaleza y ocupación del espacio urbano. Los parques de la ciudad». En *Revista Bitácora Urbano Territorial*, pp. 107-120.
- Estienne, Isabelle (2007) «Questions paysagères et paysagistes dans les agences d'urbanisme: les exemples de Lille et Dunkerque». Dans *Territoire en mouvement*, mis en ligne le 15 décembre 2012.
- Ferrier, Jean-Paul (1999) «Pour les géographes y a-t-il une nature?». Table ronde au 10e Festival international de géographie, Saint-Dié-des-Vosges.
- Fruget, Jean-François et Dessaix, Jeanne (2003) «Changements environnementaux, dérives biologiques et perspectives de restauration du Rhône français après 200 ans d'influences anthropiques». Dans *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 4 Numéro 3 | <http://vertigo.revues.org/3832>
- Góme Mendoza, Josefina (2003) «Ciudades desnaturalizadas y eslocalizadas». En *Revista El Ecologista* n° 38 Naturaleza y ciudad, pp. 37- 45. www.ecologistasenaccion.org/article7532.html
- Ghorra-Gobin, Cynthia (1994) «Penser la ville de demain. Qu'est-ce qui institue la ville?». Paris, Ed. L'Harmattan, 266 p.
- Gueguen, Nicolas. et Meineris Sébastien (2012) «Pourquoi la nature nous fait du bien?». Ed. Dunod. 288p.
- Lechner, Gabriele (Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction), 2006, «Le fleuve dans la ville. La valorisation des berges en milieu urbain». Paris, 120 p.

- Millénaire, le centre de Ressources Prospectives du grand Lyon, février 2007, «Synthèse de l'étude: La nature en ville». 23 p.
- UNEP-IPSOS (2008) «Enquête: Les espaces verts de demain». 20 p.
- UNEP-IPSOS (2013) «Enquête: Jardins et espaces verts, l'exception culturelle française?». 20 p.
- Velez Restrepo, Luis Aníbal (diciembre 2007) «La conservación de la naturaleza urbana. Un nuevo resto en la gestión ambiental de la ciudad, para el siglo XXI». En *Revistas Unal*, pp. 20-27.
- Wiesztort, Laurène (2011) «La réinsertion de la nature en ville et le développement durable. Etude de cas dans l'ancien bassin minier du Nord-Pas-de-Calais». Thèse d'état en Géographie, Université d'Artois Arras, 519 p.
- Younes, Chris (1999) «Ville contre-nature». Paris, éd. La Découverte et Syros, 281 p.

A propos de l'auteur

LAURÈNE WIESZTORT

Docteur en géographie. ATER à l'Université d'Artois. Domaines de recherche: Géographie urbaine, Géographie environnementale. Publications significatives: P. GINET et L. WIESZTORT, 2014, « La place de la mémoire dans les aménagements territoriaux, un enjeu géopolitique », in *Revue géographique de l'est (RGE)*, numéro 53; L. WIESZTORT, L. BOURDEAU-LEPAGE, « La nature au cœur des lieux publics, facteur de bien-être pour les citoyens » in *Actes du Colloque international Les lieux de la ville. Entre projets, innovations et prospective*, à paraître; M. GALOCHET et L. WIESZTORT, 2015, « La politique de reforestation et de trame verte en Nord Pas-de-Calais : entre promotion et valorisation territoriale », in A. CORVOL, *Arbre, forêt et bois : politiques et communications XVème-XXIème siècles*, Paris, L'Harmattan; L. WIESZTORT, 2013, « Las representaciones y las esperas de los ciudadanos en términos de espacios de «naturaleza» en la ciudad » in D. SANCHEZ GONZALEZ et C. EGEA JIMÉNEZ, *Poblacion y ciudad. Experiencia espacial*, Granada : Universidad ; Nuevo León (México) : Universidad Autónoma Nacional.